



COMMENT JE PRÉPARE MON PLAN D'ACTION ?

Votre analyse de la situation de travail doit interroger ces 3 dimensions pour chaque problème rencontré.

GESTION DE LA PRODUCTION

Moyens techniques
Temps de cycle
Management
etc.

CONCEPTION

Aménagement
du poste de travail
Conception des produits
et process
etc.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Moyens humains
Polyvalence
Collectif de travail
Formation
Temps de travail
etc.

Je peux formaliser mon analyse sous forme d'un « tableau de bord - plan d'action » reprenant les constats de départ pour guider la recherche et la mise en œuvre de solutions.

ANALYSE				RÉALISATION		
Problèmes rencontrés dans la situation de travail	Causes ou origines des problèmes	Pistes de solutions	Objectifs visés	Actions, responsable	Date buttoir	Validation

La recherche de pistes de solutions se construit avec les salariés, en groupe de travail.

Quelques conseils :

- Lister toutes les solutions possibles (type « brain-storming »),
- Ne pas se limiter à un type de solution,
- Étudier plusieurs champs: organisation, technique, outils, formation, management...
- Prioriser les situations à risques de TMS selon leur importance (source : art. L4121-2 du Code du Travail) :
 - ÉVITER le risque,
 - ADAPTER le travail à l'homme,
 - PLANIFIER la prévention,
 - PRIORISER les mesures de protection collective sur les protections individuelles.

Trois questions à se poser pour savoir si la solution trouvée est adaptée, c'est-à-dire si elle :

- ? traite bien le problème ciblé, pour éviter les TMS, prendre en compte les restrictions d'aptitudes...?
- ? est réalisable, en tenant compte du temps à mobiliser et des échéances de mise en oeuvre du financement, des compétences des salariés concernés, de l'environnement ?
- ? aura un effet sur :
 - La santé et la sécurité des salariés (réduction des risques, éviter l'apparition de nouveaux risques, éviter de déplacer le problème sur une autre activité) ;
 - L'exécution du travail (gain ou perte d'efficacité ?, ...),
 - Les incidents (réduction ou augmentation des pannes ?, ...),
 - Les autres postes (perturbations des postes en amont/aval, ...),
 - L'organisation du travail (rotation possible, surplus d'activité, ...),
 - La qualité du produit (meilleure qualité ou altération, ...),
 - Les besoins de formation (nouveaux modes opératoires, développement des compétences, ...)

Le groupe de travail fait des propositions à la direction qui valide leur mise en oeuvre.

1 Éviter les risques.

2 Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités.

3 Combattre les risques à la source.

4 Adapter le travail de l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail, ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé.

5 Tenir compte de l'état d'évolution de la technique.

6 Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux.

7 Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales, l'influence des facteurs ambiants, des plannings appropriés.

8 Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle.

9 Donner les instructions appropriées aux travailleurs.

ENTREPRISES

MATRES D'OUVRAGES, MATRES D'OEUVRE, COORDONNATEURS SPS, ENTREPRISES

AVEC SOLVANT / NON / SANS SOLVANT / OUI

COORDINATION SPS
DT - DICT
PLANNING TRAVAUX

© Phicade

Source : Illustrations OPPBTP

OUTILS :